

Le mot du SNGP-CKDA

Chers-es collègues,

2022 verra la mise en route d'un nouveau contrat d'assurance. Nous avons largement opté en AG notre rattachement au contrat proposé par l'association AN3S (Association Nationale 3S Santé Sport Social) et le courtier d'ACS+ garanti par la compagnie AXA.

Les échanges avec AN3S et ACS+ sont animés du même souhait d'être performant dans le service.

Le contrat qu'ils proposent répond bien à nos besoins.

Il nous faudra tous se caler pour sa mise en route, en prenant le temps de bien s'informer des nouveaux dispositifs, des tarifs bien compétitifs et du classement des catégories pour la RC pro, celles des IA individuelles accidents guides ou clients avec des options qui diffèrent quelque peu et d'autres qui sont encore en cours d'élaboration.

Toute l'équipe (salariés et bénévoles) des syndicats est mobilisée. L'assurance est un service central avec de nouvelles bases pour 2022.

Les autres services ont aussi toute leur importance :

- Les problématiques d'accès aux sites et/ou de réglementations, interdictions, limitations ;
- Le développement des aménagements rendant nos pratiques impossibles (hydroélectricité, lâchers d'eaux and co, ...);
- La construction de nos métiers de demain avec la filière de formation de diplômes et certifications ;
- La communication entre nous et avec les institutions, l'écoute, le partage d'informations et d'expériences, la solidarité avec un adhérent en difficulté, le plaisir de se retrouver pour fêter 30 ans d'aventures de notre syndicat sont autant de bonnes raisons d'adhérer !

D'ailleurs si nous avons tenu cette distance c'est bien que cette action syndicale dans les domaines qu'elle défend est importante pour toutes nos professions ...

C'est pour nous toujours triste de voir partir des adhérents pour quelques euros de moins à payer, nous ne pourrions jamais lutter avec les courtiers qui vendent de l'assurance sans offrir de services, ni s'occuper jamais des difficultés que nous rencontrons dans nos pratiques professionnelles. Notre outil « syndicat » ne peut se développer qu'avec la contribution de vous tous, et c'est bien ainsi que nous avons réussi nos étapes de développement !

En tout cas, une chose est sûre : on aime notre métier ! Le plaisir de se promener, de glisser sur l'eau (parfois dans l'eau ou sous l'eau !), de faire découvrir, approcher, aimer ces environnements qui nous passionnent.

Le bonheur de partager ces richesses avec nos élèves et clients.

Que 2022 vous apporte un maximum de bons moments.

Bien à vous

Pour le SNGP-CKDA
Le Président
Thomas PASCAL



Jérémie METZGER
Trésorier



Didier MASSOT
Secrétaire

Le mot du SNP-AEE

Bonjour à toutes et à tous,

À l'heure où les enfants et les adultes passent de moins en moins de temps dehors.

À l'heure où la sédentarité devient un problème majeur pour la santé de chacun-e.

À l'heure où le G.I.E.C publie des rapports de plus en plus inquiétants.

À l'heure où la biodiversité est de plus en plus menacée.

Il est grand temps de soutenir et d'encourager les professions de l'accompagnement et du dehors ; le syndicat est là pour ça et nous vous remercions vivement d'en faire partie !

Aujourd'hui le nombre d'adhérents grandit et nous sentons un intérêt croissant pour ces professions qui permettent de garder un lien fort avec la nature par, entre autres façons, le déplacement à pied ou à vélo.

Nous qui foulons régulièrement les sentiers, les chemins et rencontrons de nombreuses personnes, sommes persuadés d'une chose : nous semons des graines, nous entendons des enfants et des adultes qui régulièrement nous chuchotent : « J'aimerais tant faire ton métier ! ».

Des petites phrases qui nous donnent envie, plus que jamais, de continuer à soutenir la professionnalisation de nos pratiques encore insuffisamment reconnues.

Bien cordialement,

Pour le SNP AEE
La Présidente
Manon LUNEAU



Et le Bureau



Kellie POURE
Trésorière



Patricia AZNAR
Secrétaire



Bulletin adhésion 2022 SNGP-CKDA / SNP-AEE

Adhésion syndicale

L'adhésion permet se regrouper, d'être reconnu et de se donner des moyens pour conduire des actions au bénéfice des intérêts communs à tous les adhérents-es.

Pour les structures et les personnes travaillant en nom propre cette adhésion donne accès à un service d'assurances professionnelles géré par l'association AN3S (pg 3).

SNGP-CKDA

SNP-AEE

Désignation de l'adhérent-e

NOM / Prénom*				Date naissance*			
Adresse perso*				Salarié*			
				Indépendant*			
				Structure*			
				Autres cas*			
Code postal*		Ville*					
Adresse structure* (si différente perso)							
Code postal*		Ville*					
Envoi des courriers*	Sur adresse perso			Sur adresse structure			
Courriel (Si possible merci d'éviter les adresses Yahoo svp)*							
Tél 1*				Tél 2			
Communications par courriels*	OUI	NON	Communications par textos au tél 1*	OUI	NON		
Acceptez-vous que vos coordonnées soient consultables sur le site du syndicat ?*				OUI	NON		
Lieu(x) de pratique				Structure(s) d'exercice			
Site Internet				Réseau			
Diplôme(s) avec leurs numéros*				Organisme de formation			

* Mentions obligatoires ; remplir, cocher et joindre une copie de(s) diplôme(s)



Bulletin adhésion 2022 SNGP-CKDA / SNP-AEE

	Adhésion syndicale	
Demi-tarif pour les diplômés de 2021 ou pour la première année d'exercice professionnel ou pour tous ceux qui adhèrent après le 1^{er} octobre 2022	167,00 €	83,50 €
Adhésion AN3S pour l'accès au service d'assurance*	34,00 €	34,00 €
TOTAL à reporter en page 4 ou 5 si vous souhaitez un service d'assurance	*	*

*Chèque, virement ou paiement en ligne à l'ordre du SNGP-CKDA

Conformément à la décision qui a été prise lors de l'AG 2021, nous sommes à présent affiliés à AN3S.

AN3S est une association nationale qui a comme objectif de fournir une aide aux travailleurs indépendants et aux structures exerçant dans les champs du sport, de la santé et du social.

Elle a souscrit des contrats collectifs d'assurance en son nom pour ses adhérents avec le courtier ACS+.

C'est pour cela que l'adhésion à AN3S d'un montant de 34 € est obligatoire pour avoir accès aux services d'assurance(s).

Les 34 € sont répartis ainsi :

- 6 € pour le fonctionnement d'AN3S.
- 9 € pour le courtier.
- 19 € pour la Protection Juridique GROUPAMA.

Déclaration de l'adhérent·e

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales référence 460653 version D10 2014 de la notice « Application de la garantie dans le temps » n°490009, et du résumé des garanties valant notice d'information relatives à mes contrats consultables en ligne sur le site proapn.org

Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portés sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraînent les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1964 du Code Civil (absence d'aléa).

Je n'ai déclaré aucun sinistre au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 dernières années.

J'ai déclaré un (des) sinistre(s) au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 derniers exercices.

Résumé des circonstances :

.....

.....

.....

En cas de sinistre, l'assureur se réserve le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.

Le cas échéant une copie de mon diplôme obtenu en 2021.

Le cas échéant une attestation de 1^{ère} année d'exercice professionnel (déclaration sur l'honneur).

Fait à

Le

Signature (+ cachet si vous avez)

Assurance indépendant·e

sans-salarié·e pg 4 →

Assurance structures (société, association, ...)

avec des salarié·e·s pg 5 et 6 →



Bulletin adhésion 2022 SNGP-CKDA / SNP-AEE

Assurance indépendant·e **sans salarié·e**

L'accès au service d'assurance n'est possible qu'après l'adhésion au syndicat et à AN3S.

L'assurance prend effet soit le lendemain de l'envoi du chèque à 0 heure (cachet de la poste faisant foi), soit à la date du virement ou du paiement CB et prend fin au 31/12 de l'année en cours.

Votre structure peut être à votre nom propre ou avoir une autre dénomination.

Attention les catégories AXA et ALBINGIA ne sont pas les mêmes (tableau en page 9)

Nom de votre structure _____

N° SIRET _____
SIREN 3 x 3 chiffres NIC 5 chiffres

Responsabilité Civile Professionnelle AXA	Catégorie AXA pg 9	Montant RCP
Indiquer la catégorie et le montant de votre RCP		

Cat AXA	Montant
1	60 €
2	185 €
3	300 €
4	399 €
5	442 €

OPTION 1 - Individuelle accident GUIDE(S)	Choix ITT	Cat Albingia pg 9	Montant option 1
Indiquer le choix ITT, la catégorie et le montant			

OPTION 2- Individuelle accident CLIENT(S)	CA structure	Montant option 2
Indiquer la tranche de votre CA et le montant		

INDIVIDUELLE ACCIDENT GUIDE ALBINGIA					
Choix ITT	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
1 (25€/j)	39 €	51 €	68 €	105 €	150 €
2 (35€/j)	49 €	67 €	88 €	133 €	190 €
3 (45€/j)	60 €	81 €	107 €	162 €	227 €
4 (60€/j)	71 €	95 €	127 €	218 €	326 €

IA CLIENT ALBINGIA	
CA de la structure	Tarif
- de 30 000 €	43,60 €
De 30 à 60 000 €	119,90 €
De 60 à 100 000 €	185,30 €
De 100 à 150 000 €	272,50 €
+ de 150 000 €	Etude sur demande

* La compagnie se réserve la possibilité de vérifier les CA déclarés par la structure

Ecrire « lu et approuvé » :

Fait à

Le

Signature (+ cachet si vous avez)

Total de vos assurances	€
Total adhésion(s) à reporter	€
Total général	€

Réservé au syndicat :

Date de la poste :

Montant du règlement :

Fichier Attestation Facture



Bulletin adhésion 2022 SNGP-CKDA / SNP-AEE

Assurance structures (sociétés, associations, autres, ...) avec salarié·e(s)

L'adhésion syndicale est de 20 € par salarié.

Pour que l'assurance prenne effet les coordonnées nominatives de chaque guide doivent être transmises au syndicat (compléments obligatoires en page 7).

L'assurance prend effet soit le lendemain de l'envoi du chèque à 0 heure (cachet de la poste faisant foi), soit à la date du virement ou du paiement en ligne. Elle prend fin au 31/12 de l'année en cours.

Votre structure peut être à votre nom propre.

Attention les catégories AXA et ALBINGIA ne sont pas les mêmes (tableau en page 9)

Nom de votre structure _____

N° SIRET

SIREN 3 x 3 chiffres												NIC 5 chiffres							

Responsabilité Civile Professionnelle salarié	Nombre d'encadrant(s)·e(s)	Catégories pg 9	Montant RCP
Indiquer le nombre d'encadrant(s)·e(s), la catégorie et le montant de la RCP			
Indiquer le nombre d'encadrant(s)·e(s), la catégorie et le montant de la RCP			
Indiquer le nombre d'encadrant(s)·e(s), la catégorie et le montant de la RCP			
Indiquer le nombre d'encadrant(s)·e(s), la catégorie et le montant de la RCP			
Total			

Tarifs en fonction du nombre d'encadrants-es par catégorie (dégressivité)

Nombre d'encadrants)	CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 4	CAT 5
1	60 €	185 €	300 €	399 €	442 €
2	115 €	320 €	520 €	676 €	1600 €
De 3 à 5	240 €	600 €	1040 €	1352 €	3200 €
De 6 à 8	420 €	1050 €	1820 €	2366 €	5600 €
De 9 à 11	600 €	1570 €	2550 €	3390 €	7950 €
De 12 à 15	810 €	2120 €	3440 €	4570 €	10740 €

Adhésion(s) syndicale(s) salarié·e(s)	Nombre de salarié·e	Tarif adhésion individuelle salarié·e	Montant Adhésion(s)
Indiquer le nombre de salarié·e(s) et le montant total des adhésions		20,00 €	

OPTION 1 - Individuelle accident GUIDE(S)	Nom encadrant·e	Choix ITT	Catégorie ALBINGIA	Prix unitaire	Montant option 1
Indiquer le nom, le choix ITT, la catégorie, le prix unitaire et le montant total par encadrant·e					
Indiquer le nom, le choix ITT, la catégorie, le prix unitaire et le montant total par encadrant·e					
Indiquer le nom, le choix ITT, la catégorie, le prix unitaire et le montant total par encadrant·e					
Indiquer le nom, le choix ITT, la catégorie, le prix unitaire et le montant total par encadrant·e					
Indiquer le nom, le choix ITT, la catégorie, le prix unitaire et le montant total par encadrant·e					
Total					



Bulletin adhésion 2022 SNGP-CKDA / SNP-AEE

6

OPTION 2 - Individuelle accident CLIENT(S)	Tranche du chiffre d'affaires de la structure	Montant option 2
Indiquer la tranche de votre CA et le montant		

Individuelle Accident Guide ALBINGIA					
Choix ITT	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
1 (25€/j)	39 €	51 €	68 €	105 €	150 €
2 (35€/j)	49 €	67 €	88 €	133 €	190 €
3 (45€/j)	60 €	81 €	107 €	162 €	227 €
4 (60€/j)	71 €	95 €	127 €	218 €	326 €

* La compagnie se réserve la possibilité de vérifier les CA déclarés par la structure

IA CLIENT ALBINGIA	
CA de la structure	Tarif
- de 30 000 €	43,60 €
De 30 à 60 000 €	119,90 €
De 60 à 100 000 €	185,30 €
De 100 à 150 000 €	272,50 €
+ de 150 000 €	Etude sur demande

Ecrire « lu et approuvé » :

Fait à

Le

Signature (+ cachet si vous avez)

Total de vos assurances	€
Total adhésions à reporter	€
Total général	€

Réservé au syndicat :

Date de la poste :

Montant du règlement :

 Fichier Attestation Facture

Compléments obligatoires

Pour les structures employeuses il faut indiquer les noms, prénoms, n° de mobile et e-mail de tous les salariés-es.
Sans ces informations, en cas de sinistre, l'assurance ne pourra pas être mobilisée.

NOM Prénom	E-mail	N° mobile	Date de naissance	IA guide	
				Oui	Non
				Oui	Non
				Oui	Non
				Oui	Non
				Oui	Non
				Oui	Non
				Oui	Non

Modes de règlement

Entourez ci-dessous le mode de règlement choisi

Dans les 2 cas, postez votre bulletin d'adhésion signé avec votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.

Je règle par chèque

- Envoyez votre bulletin d'adhésion en original signé par voie postale et joignez 1 seul chèque provisionné à l'ordre du SNGP CKDA pour **un règlement global** et un **encaissement immédiat**.

Je règle par virement

- Indiquez dans la rubrique « libellé » votre nom et à quoi vous cotisez pour qu'on s'y retrouve facilement (ex : RC pro/ SNGP 2020/ NOM, Prénom/ salarié, indépendant, gérant, ...).
- Postez ou maillez votre bulletin d'adhésion.
- Joignez votre justificatif de virement

Sans ces informations, votre dossier sera rejeté

Domiciliation :	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :	FR76 1348 5008 0008 0068 0548 318
Code BIC	CEPAFRPP348

Je règle par CB

- Si je ne me suis pas inscrit directement en ligne <https://proapn.org/>, en cochant cette case je demande un lien de paiement CB.

Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement

Pièces à fournir

- Bulletin(s) complété(s) et signé(s).
- Paiement.
- Copie des diplômes, certificats et attestations de compétences.
- Relevé de sinistralité sur les 3 dernières années pour les nouveaux adhérents ayant déjà été assurés par une autre compagnie.

En cas de 1^{ère} année d'activité, joindre une attestation sur l'honneur comme quoi vous êtes en création d'entreprise et que vous n'avez jamais été assuré-e en nom propre.

Activités assurées

- I. L'accompagnement, l'encadrement, l'enseignement, l'organisation de sorties dans les activités du tableau ci-joint (pouvant inclure des opérations de secours de personnes en danger et entraînements à la sécurité), dans la limite des prérogatives de chaque diplôme en cours de validité requis par la réglementation en vigueur au jour du sinistre pour l'exercice de l'activité.
- II. Exploitation d'un établissement d'activités physiques et sportives
- III. Location de matériels afférent à la pratique des activités déclarées
- IV. La participation à des démonstrations et expositions en lien avec les activités exercées.
- V. L'organisation de manifestations festives (dans la limite de 4 par an et par adhérent) ou en relation avec l'activité assurée.
- VI. La sous-traitance et/ou revente des prestations à d'autres moniteurs membres du syndicat.

Extensions de garanties

Garantie réservée uniquement aux assurés RCP AN3S.

Elles sont acquises dans les conditions et limites prévues au contrat et résumées dans le tableau au-dessous :

Inclus dans la RCP de base	Travaux en hauteur « exclusivement réservés aux moniteurs et éducateurs d'escalade et de canyoning » en activité secondaire et occasionnelle.	Garanties à consulter	
Extensions de garanties	RC TRAVAUX EN HAUTEUR en activité secondaire supérieure à 3 MOIS/AN et inférieure à 6 MOIS/AN (CA travaux en hauteur inférieur à 30 K/An)	Par guide et par an	139 €
	RC Organisateur : <ul style="list-style-type: none">○ Dommages corporels○ Matériels et immatériels consécutifs (RC sous traitance, vente revente hors adhérents An3S)○ Location de matériels	Sur demande	450 à 950 €
	RC TOURISME (société et établissements touristiques - Organisation de voyages et séjours soumis à l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ou à obligation légale d'assurance)	Sur demande	
	RC BIEN ÊTRE (dommages résultant d'activités à caractère médical ou paramédical)	Sur demande	

Territorialité des garanties

Les garanties Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Individuelle Accident Guide (IA) s'exercent pour les dommages survenus dans le monde entier sauf USA/CANADA.

Concernant les garanties de l'IA Client (dont le code du sport oblige la proposition de cette couverture) elles s'exercent dans l'UE et les DOM-TOM.

RESTENT TOUTEFOIS EN DEHORS DE LA GARANTIE LES DOMMAGES RÉSULTANT des activités exercées par des établissements ou des installations permanentes, situés en dehors de la France, d'Andorre et Monaco. Toutefois, il est précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux.

Afin de trouver plus facilement votre ou vos catégorie(s), nous avons entouré et surligné celles qui sont les plus pratiquées par les adhérents-es du SNGP-CKDA et du SNP-AEE.

Catégories des activités AXA (RCP)

1	Athlétisme. Aviron. Badminton. Canoë-kayak hors eau vive. Course à pied. Course d'orientation. Danse bretonne. Danse. Entraîneurs natation. Escrime. Golf. Gymnastique. Handisport. Hockey sur gazon. Lutte. Marche nordique. Métiers de la forme. Musher. Natation. Pêche à pied récréative. Pêche en eaux douces et en mer (du bord de mer ou en embarcation). Pentathlon. Planche à voile. Préparateur physique. Promenade culturelle. Randonnée en couloir souterrain appelé « tunnel de lave ». Randonnée pédestre. Raquette à neige (à l'exclusion des guides de haute montagne). Sea cooking. Secourisme. Slackline (jusqu'à 1,5 mètre). Sports de balle et assimilés. Sports de raquettes. Sports de tir (à l'exclusion de la chasse). Sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3). Stand up paddle. Tennis. Tir à l'arc. Traîneau à chiens. Trampoline. Triathlon.
2	Activités à bord d'engins à moteur (terrestres, fluviaux ou maritimes). Arts martiaux. Batlle Archery. Biathlon. Canyoning à caractère vertical V1 maximum. Construction d'igloo et d'abri sous la neige avec possibilité de dormir à l'intérieur. Cyclisme sur route. Cyclotourisme. Enseignement ou skippage sur voilier habitable. Equitation. Escalade (hors environnement spécifique). Escalade via corda. Football américain. Football australien. Grimpeurs encadrant dans les arbres. Luge. Nautisme. Rugby. Ski nautique. Ski nordique. Ski. Snowboard. Sports à roulette. Sports de combat (boxe, boxe thaï). Sports de glace (hockey, patinage, luge). Sports de glisse sur piste. Sports en eaux vives (canoë, kayak, rafting, hydrospeed). Sports mécaniques. Sports nautiques (kite surf, surf, wave ski, char à voile). Toutes activités d'encadrement arbres. VTT
3	Arts du cirque (1). Canyoning. Escalade (en environnement spécifique). Flyboard. Glisse autotractée. Skeleton. Slackline (au-dessus de 1,5 mètre). Spéléologie sans plongée. Tous sports aériens ou activités aériennes. Via ferrata.
<small>(1) Trapèze fixe (hauteur max 4m), Tissu aérien (hauteur max 8m), Cerceau aérien (hauteur max 4m), Boule d'équilibre, File d'équilibre, Pédago, Rouleau américain, Acrobatie au sol, Poutre d'équilibre (hauteur max 1m), Slack line, Mini trampoline, Jonglerie, Monocycle.</small>	
4A	Plongée sous-marine [CA < 25.000 €]
4B	Plongée sous-marine [CA de 25.001 € à 100.000€]
5	Saut à l'élastique. Spéléologie avec plongée

Catégories des activités ALBINGIA (IA)

1	Athlétisme. Aviron. Bras de fer. Curling. Golf. Haltérophilie. Handisport. Natation. Pêche. Pentathlon. Pratiques gymniques douces (gymnastique volontaire ou expression corporelle, coach sportif, cardio-training, fitness, musculation, pilates, shintaido, tai-chi-chuan, yoga, twirling bâton, cheerleading, qi gong, cirque, danse). Randonnée pédestre (hors terrain de montagne). Sports de balle et assimilés (basket ball, volley, beach volley, handball, footbag, foot freestyle, pelote basque, boules, bowling, balle au tambourin, frisbee, pétéca, plumfoot, speed ball, touch rugby). Sports de raquettes (tennis, tennis de table, badminton, badten). Sports de tir. Sports nautiques (voile, longe côte, bateau habitable). Tir à l'arc (dont airsoft, ball-trap, paintball).
2	Arts martiaux (kendo, yoseikan budo, judo, karaté, etc.). Capoeira. Course à pied. Cyclisme sur route. Cyclotourisme. Escrime. Gymnastique sportive. Hockey sur gazon ou bitume. Lutte. Musher. Run & bike. Slackline (limité à 1.50m). Sports à roulettes (patinage, roller, skateboard, trottinette). Sports de balle et assimilés II (2x2 jorkyball, base ball, beach soccer, fair ball, football, foot en salle, sepak takraw, squash, da cau). Sports de montagne et assimilés (randonnée pédestre en montagne, raquette à neige, ski nordique, biathlon, course d'orientation, marche nordique). Traîneau à chiens. Trampoline. Triathlon.
3	Activités sportives à bord d'engins à moteurs (jetski, karting ...). Equitation. Sports d'eaux vives (canoë, kayak, rafting, hydrospeed). Sports de balle et assimilés II (rugby, football américain, football australien). Sports de combat (boxe, boxe thaï). Sports de glace (hockey et patinage sur glace, skeleton, luge). Sports de montagne et assimilés II (accrobranche, via ferrata, via corda, parc aventure, ski, snowboard et autres glisses sur piste, luge, VTT, pisteurs secouristes de ski nordique, vélo sur chemin blanc). Sports nautiques II (kitesurf, surf, planche à voile, ski nautique, wave ski, char à voile, skipper 200 et 200 restreint, stand up paddle).
4	Plongée sous-marine. Sports de montagne et assimilés III (alpinisme, ski, snowboard et autres glisses hors-piste, ski-alpinisme, ski de randonnée, randonnée glaciaire escalade, canyon, spéléologie).
5	Saut à l'élastique. Vol libre et sports aériens (parapente, deltaplane, chute libre, skysurf, parachutisme).